



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mai 2021
N° 30

OBJET : CUI - CAE : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Date de la convocation :

21/05/2021

Nombre de membres

Composants

l'Assemblée : 11

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de membres

présents : 09

Nombre de votants : 10

Quorum : 06

Secrétaire de séance

M. COGGIA

Jean Dominique

L'an deux mille vingt et un, le mardi 25 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean Claude, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, Mme AIUTI Dominique, M. COGGIA Jean Dominique, M. RAFFALLI Louis, Mme BIFERALI Martine, Mme ANDREI Brigitte.

ABSENTS REPRESENTES : M. LAPORTE Bernard, donne procuration à M. CERVIOTTI Jean Louis.
M. MALATESTA Ludovic donne procuration à M. COGGIA Jean Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Vu les articles L 3121-17, L 3121-27, L 3121-40, L 3121-36 du Code du travail

Monsieur le Maire propose l'octroi d'heures supplémentaires pour les CUI-CAE dans la limite de 220 heures par an par salarié et ce dans le respect de la quotité horaire réglementaire.

Les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire donnent lieu à une majoration de salaire 25% pour les 8 premières heures, 50% pour les heures suivantes.

Les heures supplémentaires sont effectuées à la demande de l'employeur.

La rémunération des heures supplémentaires peut être remplacée en tout ou partie par un repos compensateur équivalent

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve la proposition du Maire par 10 voix et 1 abstention (M. SPADA Sébastien)

Décide l'octroi d'heures supplémentaires pour les CUI-CAE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210713-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2021